

# UNADEV

Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels  
Association loi 1901, reconnue d'Assistance et de Bienfaisance habilitée à recevoir les legs

## Legs, Donation & Assurance-Vie

**Donner**, procure de la joie

**Transmettre**, apporte l'espoir



[www.unadev.com](http://www.unadev.com)



## QU'EST-CE QUE L'UNADEV ?

L'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels est née en 1929 à Bordeaux, puis s'est étendue sur tout le territoire national, grâce à ses centres régionaux, son antenne mobile et ses associations partenaires. Elle œuvre au quotidien pour offrir aux personnes aveugles et malvoyantes une meilleure autonomie et intégration dans la société.

### Les 3 missions de l'UNADEV

#### 1 L'AIDE DIRECTE AUX PERSONNES DÉFICIENTES VISUELLES

L'UNADEV agit au quotidien auprès de ses bénéficiaires et propose de nombreux services pour favoriser leur autonomie, leur épanouissement personnel et l'accès à une pleine citoyenneté : accompagnement social, aide à domicile, formation, activités sportives ou culturelles, livres sonores, financement de l'éducation et de la remise (gratuite) de chiens-guides...

#### 2 L'INFORMATION, LA SENSIBILISATION ET L'INTÉGRATION

Nos actions visent à favoriser une réelle évolution de notre société pour permettre l'égalité des droits et des chances des personnes déficientes visuelles, et l'accès à l'emploi. Pour sensibiliser, pouvoirs publics, citoyens, jeunes ou moins jeunes, employeurs, etc., l'association propose des actions de sensibilisation, une base documentaire en ligne ainsi que le premier magazine dédié à la déficience visuelle, LUMEN.

#### 3 LA PRÉVENTION ET LA RECHERCHE MÉDICALE

L'UNADEV s'engage dans la lutte contre les maladies cécitantes à travers des actions de prévention et le financement de la recherche médicale dans le domaine de la vision. L'UNADEV travaille avec l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN), qui regroupe les plus grands organismes de recherche français, pour sélectionner les projets à soutenir.



## L'UNADEV EN QUELQUES CHIFFRES

**1 EHPAD** spécialisé pour les personnes âgées déficientes visuelles pouvant accueillir 83 résidents créé en 1978

**10 ans** de soutien financier à la recherche médicale

**6 écoles de chiens-guides** financées (les 4 A, le CIE, A vue de truffe, CGAM, CECIDEV et CGLV).

**Près de 1 000 chiens-guides** financés et remis à ce jour

Plus de **250 000 heures d'aide à domicile** financées en 2018

**32 600 personnes** dépistées des facteurs de risques du Glaucome grâce au Bus du Glaucome itinérant créé en 2011

**8 centres régionaux UNADEV**  
1 pôle dédié à la santé visuelle  
1 pôle dédié à la sensibilisation  
1 Centre de Formation adaptée

**1 entreprise d'insertion**, Presta, créée en 1995 employant 46 personnes

**1 Fonds de dotation, Lucie Care**, créé en 2015, ayant financé 48 projets pour améliorer le quotidien des enfants aveugles et de leurs familles



## TRANSMETTRE A L'UNADEV, UN ACTE DE GÉNÉROSITÉ

**L'UNADEV a comme objectif premier d'améliorer le quotidien des personnes atteintes d'un handicap visuel en leur apportant mieux-être, autonomie et assistance.**

### Pourquoi transmettre à l'UNADEV ?

Les actions que mène l'UNADEV sur le territoire français sont presque exclusivement réalisées grâce à la générosité de nos donateurs privés. En premier lieu, l'UNADEV œuvre pour l'aide, l'accompagnement, l'enseignement, l'information, la socialisation, la pratique sportive ou de loisirs, l'accès à la culture, un meilleur confort de vie, apportés directement ou indirectement aux personnes déficientes visuelles. Ces missions permettent aux personnes déficientes visuelles de surmonter les difficultés du quotidien et d'acquérir de plus en plus d'autonomie et de bien-être.

En second lieu, l'association s'est donnée pour mission d'informer et de sensibiliser le grand public à la cause de la déficience visuelle, y compris à travers l'intégration sociale et pro-

fessionnelle de ses bénéficiaires.

Enfin, l'UNADEV soutient la recherche médicale et technologique et agit pour la prévention des maladies cécitantes.

**Ainsi, il est primordial pour la continuité de nos actions de bénéficier du soutien de testateurs qui consentent un legs, de donateurs qui font une donation et de souscripteurs qui transmettent un contrat d'assurance-vie au profit de l'UNADEV.**

Consciente de son devoir de transparence et d'information auprès du public et en particulier auprès de ses bienfaiteurs, l'UNADEV a souhaité matérialiser au sein d'une charte éthique et déontologique les règles sur lesquelles reposent le traitement des legs, donations et assurances-vie.



## L'UNADEV ET LE LEGS

### Le Legs en quelques mots

**Vous êtes libre de léguer tout ou partie de vos biens à l'UNADEV. Grâce à vous, l'association pourra poursuivre ses missions à moyen et long termes. L'UNADEV est habilitée à recevoir des legs et est exonérée de droits de succession.**

### Les règles en matière de succession

- Si vous n'avez pas d'héritier réservataire (enfants, petits-enfants) vous pouvez disposer de tous vos biens comme vous l'entendez.
- Si vous êtes marié(e), votre conjoint devient héritier réservataire. Un quart de votre patrimoine doit lui revenir.
- Si vous avez des enfants, ils sont obligatoirement des héritiers réservataires. Le legs ne pourra pas dépasser la quotité disponible qui dépend de la composition de votre famille.





## COMMENT METTRE EN PLACE UN LEGS AU PROFIT DE L'UNADEV ?

**Il suffit de rédiger un testament. Le testament est un document indispensable pour faire respecter vos dernières volontés et choisir vos héritiers de cœur. Si ce document n'est pas établi, vos biens reviendront à des parents éloignés ou à l'État.**

### Exemple de legs universel avec legs particulier

Ceci est mon testament qui révoque toutes dispositions testamentaires antérieures. Je soussigné Monsieur Philippe Badier, né le 9 janvier 1948 à Nice, et résidant au 3 rue Georges Clémenceau 06600 Antibes Juan Les Pins, prend les dispositions suivantes en cas de décès. Je lègue à titre particulier à l'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels, 12 rue de Cursol 33000 Bordeaux, la somme de 5000 euros.

Le 8 juin 2016 à Paris.



## LA DONATION

**La donation consiste à transmettre de son vivant la propriété d'un ou plusieurs biens (meubles ou immeubles) de manière irrévocable. Il s'agit d'un acte important qui nécessite obligatoirement la rédaction d'un acte notarié, à l'exception de dons manuels (par exemple chèque, virement). Le montant de votre donation ne doit pas entamer la part de vos éventuels héritiers réservataires.**

### La fiscalité des donations

En effectuant une donation au profit de l'UNADEV, l'intégralité de votre donation profitera aux missions de notre association. Vous pourrez déduire 66% du montant de votre donation de vos impôts sur le revenu. Cette déduction peut être reportée sur 5 ans.

**Vous pouvez donner :**

- des biens immobiliers libres ou occupés (maisons, appartements, immeubles, terrains, fermes, locaux commerciaux, etc.) ;
- des biens mobiliers : sommes d'argent, portefeuille boursier, meubles, objets d'arts, bijoux, etc.

# L'ASSURANCE-VIE EN QUELQUES MOTS

L'assurance-Vie est un contrat d'épargne qui vous permet de constituer un capital en effectuant des versements libres ou réguliers. Il peut être souscrit auprès d'un établissement bancaire ou d'assurances. Le cadre fiscal et juridique est souvent très avantageux et ne nécessite pas l'intervention d'un notaire.

Désigner l'UNADEV comme bénéficiaire, pour la totalité ou pour partie, de votre Assurance-Vie, est un moyen simple, rapide et efficace de contribuer à nos missions en faveur des personnes déficientes visuelles en France.



## Nous sommes là pour vous

Le Service Relations Legs, Donation et Assurance-Vie de l'UNADEV est à votre disposition pour vous apporter toute l'écoute, les conseils et les informations dont vous pourriez avoir besoin. Proches de nos testateurs, nous assurons un suivi personnalisé afin de veiller au respect de vos dernières volontés.

Nous menons cette mission avec beaucoup d'humanité et de reconnaissance. Être les garants et témoins de votre générosité est pour nous un honneur et nous mettons tout en œuvre pour être à la hauteur de cette grande responsabilité.

Vanessa PIGASSOU  
Jean-Pierre MOREL

Vous pouvez nous contacter sans engagement et en toute confidentialité

- par téléphone au **0 800 960 034** 
- par courrier à UNADEV A l'attention de Vanessa Pigassou - 12 rue de Cursol - CS 80351 33002 Bordeaux Cedex
- par courriel : [legs@unadev.com](mailto:legs@unadev.com)





## LES QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES



### Au sujet de l'Assurance-Vie

*Mon époux est bénéficiaire de mon contrat d'Assurance-Vie. S'il venait à disparaître avant moi, j'aimerais que les montants placés reviennent à l'UNADEV. Comment faire ?*

> Vous désignez votre époux en tant que bénéficiaire du premier degré, puis l'UNADEV comme bénéficiaire de second degré. Nous ne recevons les sommes placées que si le bénéficiaire au premier degré disparaissait avant l'ouverture de votre succession.

*J'ai déjà un contrat d'Assurance-Vie, comment modifier le bénéficiaire ?*

> Il vous suffit d'envoyer un courrier à votre banque ou assureur. Nous vous proposons ce modèle.

*Madame, Monsieur,*

*Le « date de signature du contrat », j'ai souscrit auprès de votre établissement un contrat d'assurance-vie « nom du contrat » « numéro » (noter le numéro du contrat).*

*Je souhaite aujourd'hui en modifier le bénéficiaire en cas de décès. La clause doit désormais être rédigée comme suit « L'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels, dont le siège social se trouve 12 rue de Cursol – 33000 Bordeaux »*

*Merci de bien vouloir me faire parvenir l'avenant au contrat ainsi modifié.*

*Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.*

*Signature*



## Au sujet de la Donation

*Quelle est la différence entre une donation et un legs ?*

> Contrairement au legs qui se réalise après le décès du testateur, la donation doit obligatoirement passer par l'établissement d'un acte authentique devant notaire et se fait de son vivant.

*Je souhaite donner ma maison à l'UNADEV, mais pourrais-je continuer à l'occuper ?*

> Oui, grâce à la donation en nue-propriété, vous continuez à occuper votre résidence principale aussi longtemps que vous le souhaitez. Si vous deviez quitter votre domicile, vous pourriez le louer et en percevoir les revenus locatifs.

*Je possède un appartement que je loue, est-il possible de faire profiter l'UNADEV du montant des loyers ?*

> La donation temporaire d'usufruit est la solution qui le permet. Pendant toute sa durée, au minimum 3 ans, l'UNADEV recevra les loyers relatifs à la location de votre appartement. En échange, vous ne serez plus redevable de l'impôt sur ce revenu.

## Au sujet du Legs

*À quel âge peut-on faire un legs ?*

> Il n'y a pas d'âge minimum pour transmettre son patrimoine par un legs. Par prudence et pour vous assurer du respect de vos volontés, il est conseillé de prévoir votre succession le plus tôt possible. Cette transmission se fera après votre décès et selon les dispositions que vous aurez décrites dans votre testament.

*Je viens de rédiger un testament en faveur de l'UNADEV, dois-je en informer quelqu'un ?*

> Vous n'êtes pas dans l'obligation de prévenir une personne mais il est préférable d'en informer votre notaire afin qu'il enregistre votre testament au Fichier Central des Dispositions des Dernières Volontés et envoyer une copie du document à l'UNADEV.

*Dois-je être riche pour effectuer un legs à l'UNADEV ?*

> Quel que soit son montant, un legs au profit de l'UNADEV constitue, à la fois une ressource importante pour l'association et un acte fort de générosité. Grâce à votre legs, de nombreuses personnes déficientes visuelles bénéficieront de nos programmes.

*Que se passe-t-il si je ne rédige pas de testament ?*

> En l'absence de tout héritier jusqu'au sixième degré, si vous ne laissez aucun testament, l'ensemble de vos biens reviendront à l'État.

*Peut-on s'opposer à un legs ?*

> Non, vous êtes libre de votre propre décision. Seuls les héritiers réservataires (enfants ou conjoint survivant) ont droit à leur réserve héréditaire (voir page 6). Aucune autre personne ne peut exiger une part de votre succession.



Chère Madame, Cher Monsieur,

En 1929, il y a maintenant 90 ans, quelques altruistes courageux soucieux d'apporter du réconfort aux aveugles du sud-ouest créèrent une association **afin de venir en aide et d'améliorer le quotidien des personnes atteintes de cécité**.

Au fil du temps, cette association s'est développée, et notamment grâce à l'incalculable soutien de la générosité publique.

Aujourd'hui, **l'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels (U.N.A.DE.V.)**, est une association d'envergure nationale, reconnue d'assistance et de bienfaisance. Elle est présente dans huit grandes villes sur le territoire : Bordeaux, Boulogne Billancourt, Lille, Lyon, Marseille, Pau, Perpignan et Toulouse.

L'UNADEV **œuvre selon ses trois grandes missions** que vous découvrez dans les pages précédentes :

- L'aide directe aux personnes déficientes visuelles
- L'information, la sensibilisation et l'intégration
- Prévention et recherche médicale (premier financeur associatif français)

Ceci est rendu possible **grâce à ce magnifique élan du cœur** de tous nos donateurs.

Dans « LE PETIT PRINCE », Saint-Exupéry dit :

« **L'essentiel est invisible, on ne voit bien qu'avec le cœur** ».

Et si vous aussi, vous faisiez un formidable geste d'amour en laissant parler votre cœur ?

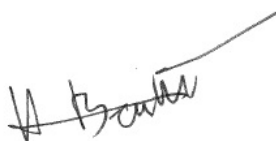
En choisissant de **léguer à l'UNADEV**, vous lui apportez une aide plus que précieuse pour illuminer la vie de ceux qui sont dans la nuit.

Tout legs, toute assurance-vie, toute donation représente une ressource importante qui nous permet de **pérenniser nos actions** en faveur des aveugles et amblyopes à travers votre geste essentiel. **Il n'y a pas de petit legs**.

Je vous invite à contacter et à rencontrer notre conseillère, Vanessa, qui se fera un plaisir d'échanger avec vous sur toutes les questions que vous vous posez.

Merci du fond du cœur, nous sommes très heureux de vous accueillir dans cette grande chaîne humaniste.

Mes sentiments dévoués,



Alain Boutet  
Président de l'UNADEV





# UNADEV

Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels

12, rue de Cursol - CS 80351  
33002 Bordeaux Cedex

**« N'hésitez pas à m'appeler ou m'écrire,  
je suis à votre disposition pour vous conseiller  
et répondre à vos questions »**



**Vanessa Pigassou**  
**Conseillère Legs, Donation**  
**& Assurances-vie UNADEV**

Courriel : [legs@unadev.com](mailto:legs@unadev.com)

▶ 0 800 960 034

Service & appel  
gratuits



Agissez pour  
le recyclage des  
papiers avec  
l'UNADEV  
et Ecofolio.

[www.unadev.com](http://www.unadev.com)

